YERRES

Services Techniques
N° Tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/MG/MC

DECISION N° 2005-190

OBJET: Marché relatif à la restauration des sept lustres de l'église Saint-Honest à Yerres conclu avec la société Didier-Jacques BRINGAS « Arts et Lumières »

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

VU le Code des Marchés Publics, notamment l'article 28,

VU la délibération n°2004/12/819 du 16 décembre 2004 modifiant le Code Local des Procédures Adaptées pour la passation des Marchés Publics dont le montant est inférieur à 230 000 € H.T.,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la restauration des sept lustres de l'église Saint-Honest, sise à Yerres,

CONSIDERANT que le lundi 04 avril 2005, les Services Techniques ont demandé un devis à trois sociétés : Didier-Jacques BRINGAS « Arts et Lumières », P.G.I. « Polissage-Galvanoplastie-Industriels » et Atelier Julien BOISSE,

CONSIDERANT que les propositions ont été analysées par les Services Techniques,

CONSIDERANT que la proposition de la société Didier-Jacques BRINGAS « Arts et Lumières », 8 rue Froment 75011 Paris est la mieux-disante au titre de l'exécution du marché,

D E C I D E

DE signer le marché avec la société Didier-Jacques BRINGAS « Arts et Lumières », sise 8 rue Froment 75011 PARIS,

DIT que les dépenses seront réglées conformément au marché et s'élèvent à 14 980,00 € H.T., soit 17 916,08 € T.T.C.,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2005 de la Commune,

Fait à Yerres, le 25 mai 2005

Le Député Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

REÇU LE
26 MAI 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY